



CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 9 octobre 2008

• La présidente, Mme Christine Girod-Baumgartner, ouvre la séance à 20h00, à la Salle communale. Elle salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Elle remercie M. Roger Demont, huissier suppléant, et les employés communaux pour la préparation de la salle.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 58 Conseillers et Conseillères. Il y a 9 excusés (Mme Bovet Régina, MM. Balmat Christian, Blanchet Paul, Lambelet du Gay Nicolas, Lieber Arthur, Martinet Franck, Meier Peter, Vallat Patrick, Waeger Jean-Marc) et 3 absents (MM. Gander Christian, Imhoff Andrew, Niederhaeuser Philippe).

La présidente s'assure que chaque conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, elle déclare que le Conseil peut valablement délibérer. Elle invoque la bénédiction divine.

Vu l'absence de M. Tiya, scrutateur, la présidente prie M. Mendes Boavista, scrutateur-suppléant de prendre place au bureau et le remercie de siéger comme scrutateur.

L'ordre du jour comprend les modifications suivantes:

- Point 3, 2 assermentations au lieu de 3, la troisième personne ne pouvant être présente ce soir.
- Point 6, la dénomination est changée et devient: Préavis municipal N° 53 relatif à la création du réseau régional d'accueil de l'enfance «Réseau d'Accueil des Toblerones».
- Rajout d'un point: développement de l'interpellation de M. Philippe Martinet, concernant le rapport de gestion 2006-2007 du Conseil régional du district de Nyon, déposée lors du Conseil communal du 11 septembre.
- Un postulat a été déposé sur le bureau du Conseil par Mme Claudine Bovet intitulé «Réaffectation de la «Maison Rose» et de sa parcelle» La présidente demande à Mme Bovet si elle souhaite développer son postulat séance tenante. Mme Bovet répond par l'affirmative. Il sera ajouté à l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 11 septembre 2008.
3. Assermentation de 2 conseillers.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

### Première lecture

6. Préavis municipal N° 53 relatif à la création du réseau régional d'accueil de l'enfance «Réseau d'Accueil des Toblerones»
7. Préavis municipal N°56 relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation des installations de chauffage des vestiaires sis au Centre sportif «En Bord».

### Divers

8. Nomination d'un membre à la Commission du plan de zones

9. Interpellation de M. Philippe Martinet intitulée «Sur le rapport de gestion 2006-2007 du Conseil régional du district de Nyon».

10. Postulat de Mme Claudine Bovet intitulé «Réaffectation de la «Maison Rose» et de sa parcelle».

11. Divers + Propositions individuelles.

- Après lecture de l'ordre du jour modifié par la présidente, celui-ci est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 septembre 2008.**

- Suite à un petit oubli, l'interpellation déposée par Mmes Corinne Hug, Isabelle Monney, MM. Manfred Schumacher, Christian Vernex intitulée «Pour une amélioration du trafic et des transports publics à Gland», n'était pas agrafé au procès-verbal, elle se trouve devant chaque conseiller.

- La discussion sur le procès-verbal est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **• Décision**

*Le Conseil communal accepte à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention, le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 septembre 2008.*

## **3. Assermentation de 2 conseillers**

- A la suite du départ de Mme Sylvie Bosse, M. Tacheron présente Mme Mauricette Peltier. Elle a deux enfants, six petits-enfants et habite Gland depuis 1981. Après une formation de secrétaire médicale, Mme Peltier suit des cours de typographie et de journalisme ce qui lui permet de collaborer durant 7 ans au «Journal de Genève» et 4 ans à la TSR. En 1986, elle met sur pied «Stars de Demain – Festival du film de Genève» qui cessera à sa 12<sup>e</sup> édition. Elle retourne alors vers le médical tout en conservant, parallèlement, une activité de rédactrice au sein du journal «La Côte». Actuellement Mme Peltier est assistante de Direction au Service de pharmacologie et toxicologie cliniques du CHUV. Elle est aussi membre de la Commission culturelle de Gland.

- A la suite du départ de M. Claude Bosse, M. Tacheron présente M. Rasul Mawjee. M. Mawjee, d'origine indienne, né au Kenya, arrive en Suisse en 1972. En 1985, il a obtenu sa naturalisation à Genève Ville et habite Gland depuis 1992. Il est père de deux filles. M. Mawjee a fait des études d'ingénieur et travaille dans le domaine de l'informatique. Il est actif dans la formation des adultes et est expert fédéral pour les Formations supérieures d'informaticien de gestion. En 2006-2007, il a fait partie des délégués des Autorités au Conseil d'établissement. Il se réjouit de participer à la vie de la gestion communale.

- Après ces présentations, la présidente invite Mme Peltier et M. Mawjee à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

- Les nouveaux conseillers, après lecture du serment, promettent de le respecter.
- La présidente les félicite et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.
- *Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseillers présents passe à 6.*

#### 4. Communications du bureau

- Le samedi 13 septembre, la présidente a assisté au 60<sup>e</sup> anniversaire de la Société AgyaGym.
- Le 17 septembre, le Bureau a décidé de maintenir la séance du Conseil du 9 octobre. Cette décision, comme expliqué dans le courrier accompagnant la convocation pour ce soir, a été prise afin d'assurer une continuité dans les travaux. Merci aux Conseillers d'être présents.
- Le 19 septembre, la Municipalité a demandé au Bureau de reporter au 13 novembre 2008 les réponses aux interpellations de Mmes Corinne Hug, Isabelle Monney, MM. Manfred Schumacher, Christian Vernex intitulée «Pour une amélioration du trafic et des transports publics à Gland», de M. Arthur Lieber intitulée «Sur les nuisances des autos tamponneuses au Ch. de la Perroude», et de M. Philippe Martinet intitulée «Sur le rapport de gestion 2006-2007 du Conseil régional du district de Nyon» .

Le Bureau a répondu favorablement à ces demandes et en a informé les Conseillers concernés.

- Le 26 septembre, la présidente a participé, au refuge communal, au repas organisé par la Municipalité en l'honneur des jeunes Glandois ayant atteint cette année l'âge de 20 ans.
- Le 4 octobre, le Bureau a reçu un courrier de M. Grosbois, dont lecture est faite. M. Grosbois déplore les incivilités et nuisances nocturnes, particulièrement du vendredi soir au dimanche soir, à la place de jeux située au chemin des Laurelles. Comment est-il possible en période scolaire que des adolescents obtiennent vis-à-vis de leurs parents l'autorisation pour se retrouver dehors à boire, à fumer jusqu'à une heure avancée de la soirée? Sans parler des «souvenirs» laissés sur place.

M. Grosbois a essayé de négocier avec les jeunes, sans succès. Il a appelé plusieurs fois la police pour tapage nocturne. Il est excédé et demande que des mesures soient prises.

Le Bureau a accusé réception de son courrier et y a répondu le 7 octobre. Lors de la séance du 6 octobre, le bureau a appuyé les doléances de M. Grosbois auprès de la Municipalité qui est consciente de tous ces problèmes et cherche des solutions à ces situations.

- Le 4 octobre, le Bureau élargi composé de Mmes Labouchère, Petraglio, Tacheron, votre présidente et M. Tiya a défendu les couleurs du Conseil communal de Gland en participant au Tir de l'Amitié. Le score a été de 373 points soit, 181 points de moins que l'équipe de la Municipalité et au classement: l'avant-dernier rang, mais avec quatre dames n'ayant jamais bénéficié d'une initiation aux tirs militaires ou sportifs, et d'un monsieur originaire d'un pays ne formant pas ses citoyens comme militaire, le résultat est honorable, la satisfaction grande d'avoir participé à cet événement et aucune prétention à un quelconque classement. La présidente remercie la Municipalité organisatrice depuis plusieurs décennies de ce Tir de l'Amitié, sympathique tradition sportive et amicale et félicite les municipaux pour leur brillant résultat de 554 points!
- Le 6 octobre, le Bureau a rencontré la Municipalité pour préparer la séance du 13 novembre 2008.

*Avec les arrivées de MM. Yvan Tiya et Jean-Michel Favez, le nombre de Conseillers présents passe à 62.*

#### 5. Communications de la Municipalité

**M. Gérald Cretegny**, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Anniversaire:** le 4 octobre, la «Ruche» a fêté ses 40 ans. A cette occasion, la rencontre avec la fondatrice a permis d'évoquer tout le chemin parcouru dans cette belle aventure de l'accueil professionnel de l'enfance à Gland. Bravo aux initiateurs de cette fête et à la «Ruche».
- **Naturalisation:** au niveau préfectoral, une commission étudie la possibilité d'harmoniser les différentes procédures ayant lieu dans chaque commune. Il faut savoir que chaque commune élit sa commission ou selon le nouveau règlement, passe directement devant la Municipalité. L'ensemble des documents seront vraisemblablement proposés d'ici le printemps. A relever que Nyon et Gland ont des procédures quasiment identiques et que la forme de la commission est très semblable.

- **CFF:** l'entreprise a accusé réception du courrier envoyé par la Municipalité et y a répondu, par l'intermédiaire de M. Andreas Meyer. Lecture est faite dont voici quelques extraits:

*«Comme vous, j'attache une grande importance à la qualité des infrastructures mises à disposition de la clientèle. Il me plaît de relever que vous appréciez la collaboration instaurée avec mes services dans le but de réaliser rapidement des projets visant à améliorer les installations en gare et à aménager la place de la Gare.*

*Les incertitudes liées à la future 3<sup>e</sup> voie Coppet-Renens empêchent de consentir, à court terme, des investissements importants dans l'amélioration des installations d'accès aux trains. C'est pourquoi le projet mis à l'enquête se limite à la construction de deux marquises et abris. Il s'agit d'une première étape. La surélévation et l'élargissement des quais, pour une grande partie, nécessitent leur reconstruction et engendrent des coûts élevés.*

*L'intégration d'une 3<sup>e</sup>, voire 4<sup>e</sup>, voie en gare de Gland modifiera la configuration actuelle. Différentes variantes sont envisageables en fonction de scénarii d'offres « voyageurs ».*

*Les décisions des Chambres fédérales concernant les développements ferroviaires à long terme seront, en principe, connues d'ici fin 2008; nous disposerons alors de bases de planification plus solides pour initier les études de transformation de la gare.*

*Compte tenu de l'impact sur le périmètre alentour, notre projet devra être intégré dans un concept global d'aménagement, comme la Municipalité le propose justement.*

*Je souhaite disposer des bases de planification au plus vite permettant de déclencher un projet d'amélioration des installations d'accès aux trains, compatible avec les développements à long terme.*

*La Division «infrastructure» doit sans tarder mettre en place un groupe de travail Ville-Canton-CFF ayant pour objectif d'élaborer un plan directeur localisé sur l'ensemble du périmètre de la gare. Ce partenariat renforcé doit permettre de répondre aux attentes».*

- **Sécurité:** la lettre de M. Grosbois a été transmise à la gendarmerie. Actuellement, à Gland, cinq lieux posent problèmes avec des groupes de jeunes. La gendarmerie va mettre en place des stratégies pour pouvoir intervenir avec l'appui, comme déjà annoncé, d'un éducateur social.

**Mme Florence Golaz, municipale** (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Conseil d'Etablissement:** le 18 septembre, les parents d'élèves de l'Etablissement primaire ont élu leurs représentants. Il s'agit de: Mmes Joëlle Juon, Sonia Stalder et de M. Philipp Wagner. Quant à l'Etablissement secondaire, le nombre de candidats égalant le nombre de places, l'élection a été tacite. Il s'agit de: Mme Frédérique Zeggani, MM. Jean Curtet et Samuel Schlapbach.

- **Places de jeux:** le Préavis N° 24 concernant la rénovation et le remplacement des installations de diverses places de jeux a été clôturé à Fr. 286'112.-- sur un crédit de Fr. 303'000.--. Encore tous nos remerciements à l'association des Artisans et Commerçants de Gland qui s'est acquittée d'une facture d'environ Fr.19'000.--.

- **Théâtre:** M. Jean-Louis Faure, auxiliaire au théâtre de Grand Champ depuis une année a été engagé comme technicien à 60% dès le 1<sup>er</sup> novembre. Maintenant, l'équipe est au complet avec un régisseur à 80% et un technicien à 60%.

- **Mobilité:** la semaine de la mobilité s'est déroulée du 25 au 28 septembre. Les cours de conduite à vélo organisés par l'association «ProVélo» ont connu un grand succès et il y a déjà une liste d'attente pour les prochains cours. Au niveau de l'Etablissement secondaire, des réflexions doivent être menées pour trouver comment amener la journée «à pied à l'école» et modifier durablement les habitudes de mobilité des jeunes. Cette réflexion pourrait également déboucher sur quelques pistes de travail par rapport à la future réorganisation du TUG.

Le parcours reliant Gland à Dully-Bursinel a contenté le trop peu de participants. Quelques ajustements devront être apportés au concept ainsi qu'au niveau de la communication.

- **Covoiturage:** suite à l'étude du covoiturage auprès de 10 entreprises glandoises et à la volonté manifestée par le Conseil communal, la Municipalité a décidé de développer un logiciel de mise en relation des intéressés au covoiturage comportant deux volets: l'un pour le covoiturage à destination, donc interentreprises, et l'autre, à l'origine, donc pour les habitants de Gland. Un partenariat public-privé sera tenté pour le covoiturage concernant les entreprises glandoises.

- **Commission d'intégration:** la commission d'intégration est à la recherche de personnes de contact dans les diverses communautés étrangères de la ville. A chaque nouvel arrivant d'origine étrangère qui le demande, nous souhaitons transmettre les coordonnées d'une personne de référence qu'il pourrait contacter pour l'aider dans les différentes démarches administratives. Merci aux personnes intéressées à rendre ce service de s'annoncer auprès de l'Administration communale.

Les cours de français pour adultes migrants de condition modeste sont pratiquement complets. 49 personnes de 12 nationalités différentes se répartissent dans 5 classes. On dénombre 35 femmes, soit 71% des apprenants. Seules 3 personnes n'habitent pas dans la commune, elles viennent des environs proches.

**M. Daniel Collaud, municipal** (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Finances:** renouvellement du crédit de Fr. 3 millions pour une nouvelle période de 2 mois avec une réduction de Fr. 500'000.--, il est donc ramené à Fr. 2,5 millions.

- **Social:** lors de la séance du Conseil intercommunal de l'ARAS le 2 octobre 2008, un subside de Fr. 25'000.-- a été accordé à l'association «Relais» de Morges, active dans une grande partie du canton et dans notre district avec sa structure «Rel'Aids» composée de quatre éducateurs de rue principalement au niveau des jeunes ou des personnes soumises à la toxicomanie. Elle est en place dans la région depuis plus de 15 ans et jusqu'à présent elle était entièrement financée pour cette partie du district par la ville de Nyon à concurrence de Fr. 65'000.--. Fin 2007, la ville de Nyon a réduit sa subvention à Fr. 40'000.-- L'ARAS a décidé de palier à ce déficit en versant le subside mentionné. Pour l'ensemble de la régionalisation de l'action sociale, ce sont environ Fr. 130'000.-- qui sont versé à différentes associations, soit Fr. 1.60 par habitant. Une présentation de cette association sera faite prochainement dans le journal «Gland-Cité».

**M. Thierry Genoud, municipal** (urbanisme et bâtiments)

- **Secteur 1C:** est appelé maintenant chemin directeur Gland/Vich. Le COPIL (Comité de pilotage) représenté par MM. Cretegnny pour la région et Genoud pour Gland a démarré une étude le 3 octobre concernant le site de la Ballastière, dans le cadre du Plan directeur régional. Une autre étude va aussi démarrer, elle concerne la sortie autoroutière ouest de Gland.

- **Villa Prangins-La Crique:** 5 oppositions ont été déposées durant le délai d'enquête, dont Pro Natura, l'ATE et un propriétaire voisin. La Municipalité doit rencontrer les opposants. Un préavis devrait être déposé prochainement.

- **Communet-Borgeaud:** le PPA et son règlement sont en examen auprès des Services de l'Etat. Il a été présenté aux communes voisines de Luins, Begnins et Vich. Une séance publique aura lieu le 30 octobre 2008 à la Salle communale, à 20h00.

- **Place de la Gare nord:** notre mandataire, M. Golchan, a fait parvenir le premier plan d'aménagement. Une séance de discussions aura lieu avec les CFF le 15 octobre 2008 afin d'intégrer leur projet à notre projet.

- **Fond énergétique et développement durable:** depuis l'ouverture du fond, 5 dossiers pour des panneaux solaires sont déjà subventionnés et un premier vélo électrique.

- **Collège des Tuilières:** aucun consensus n'a été trouvé lors de la réunion du 25 septembre 2008. La prochaine séance aura lieu le 27 octobre. Les discussions et négociations sont toujours en cours.

**M. Olivier Fargeon, municipal** (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Route et cheminement piétonnier:** les travaux de réaménagement piétonnier sont en cours Rue du Perron/Ch. de la Crétaux et devraient être terminés d'ici la fin de l'année, selon la météo. Le 9 octobre 2008, une rencontre a eu lieu avec la Commission des Rives du lac, réunissant l'ensemble des Services cantonaux concernés par le dossier cheminement piétonnier des rives du lac avec présentation du projet de la Municipalité. Ce dernier a reçu l'approbation de la Commission pour plus de 80% du cheminement. Seule une parcelle, où, surprise, les constructions sur lesquelles avait été mis le cheminement piétonnier n'avaient pas reçu d'enquête public de la part de la Commission cantonale. Il est clair que pour le «SESA», il n'est pas possible de déposer un projet avec une infrastructure n'ayant pas d'existence légale. Il faudra rencontrer à nouveau le propriétaire et essayer de négocier avec lui et le «SESA», un passage sur sa propriété.
- **Service Infrastructure et Environnement:** a pour tâche de vérifier l'état des infrastructures communales, aussi, les mâts d'éclairage de plus de 6 m. de haut ont subi un contrôle mécanique afin de déceler d'éventuelles faiblesses. Sur les 345 mâts contrôlés, 3 ont dû être déposés immédiatement à cause de leur dangerosité et 3 autres feront l'objet de réparation dans les semaines à venir. Même si le pourcentage des mâts dangereux est faible (1%), l'investissement donné à cette action est nécessaire en relation avec des risques de chutes. Le contrôle des 246 bornes hydrantes a été fait par une entreprise spécialisée. Plus de 72, soit environ 30%, avaient un défaut ne pouvant être détecté par les sapeurs-pompiers lors du contrôle annuel. En cas d'intervention, cela aurait pu entraver l'action de ce matériel d'extinction. La mise en conformité a été immédiatement réalisée.
- **Formation du personnel des bâtiments publics:** quatre-vingts personnes ont suivi ce cours dispensé par un instructeur ECA. Le but de cette formation étant de permettre à ceux qui ont charge de personnes d'acquérir les premières connaissances utiles dans l'utilisation des matériaux d'extinction d'incendie existants dans les bâtiments administratifs, scolaires, théâtre.

## PREMIERE LECTURE

### 6. Préavis municipal N° 53 relatif à la création du réseau régional d'accueil de l'enfance «Réseau d'Accueil des Toblerones»

- Les commissaires désignés par les partis sont:

*Premier membre:* Favez Jean-Michel, soc. – *Membres:* . Rohrer Michael, soc.–

Buffat Ahimara, GdG - Hug Corinne, GdG – Tiya Yvan, GdG – Molleyres Anne-Marie, rad. – Mawjee Rasul, lib.

- La discussion est ouverte.

- **M. Creteigny:** présente la situation actuelle du réseau comprenant la région de Terre-Sainte, celle de Asse-Boiron, Nyon seul, les communes de l'ex-district de Rolle et les Toblerones qui pourraient encore accueillir une commune. Certains réseaux se sont constitués en se calquant sur les arrondissements scolaires ou sur le modèle des réseaux de «mamans de jour». Un délai pour le mois de mai 2008 avait été donné aux communes qui souhaitaient partir dans ce projet commun. Principe de fonctionnement: il y a deux formes de financement aux niveaux des communes; d'une part les transferts financiers entre les structures et les communes, d'autre part la partie financée par les communes au prorata du nombre d'habitants.

Le réseau fonctionne: avec un Conseil intercommunal, un comité directeur qui gère un bureau avec les subdivisions des trois types d'accueil: Accueil familial de jour (AFJ), les structures nursery-garderie et les UAPE.

*Les priorités d'accueil sont:* a) les enfants des habitants des communes membres, les enfants d'employés d'entreprises ayant adhéré au réseau; b) les enfants des habitants et des entreprises d'un réseau partenaire; c) les enfants des communes non membres d'un réseau partenaire et des entreprises sises sur le territoire du réseau mais non adhérentes à ce dernier.

Les critères d'accueil sont: a) en priorité les fratries pour ne pas séparer les enfants; b) les familles monoparentales dont le parent, en charge des enfants, travaille ou est en formation, au chômage, en recherche d'emploi; c) les deux parents travaillent ou sont en formation, au chômage, en recherche d'emploi.

*Tarif:* a été pris comme exemple la Ruche dont les tarifs n'ont pas été relevés depuis 5 ans. Il en résulte un écart de Fr. 300.-- entre le prix pratiqué et le prix de revient moyen des structures calculées au niveau du réseau. Le tarif UAPE a maintenant un tarif par prestations. Le tarif des «mamans de jour» a été calqué sur celui existant. L'ensemble des calculs se fait souvent sur des bases théoriques car les éléments à disposition ne correspondent pas toujours à l'ensemble des éléments dont on pourrait avoir besoin. Les discussions sont en cours avec le SCRIS pour avoir les chiffres, mais ceux-ci ne devraient pas arriver avant une année et demi, donc les estimations budgétaires du départ devront vraisemblablement être corrigées ultérieurement.

*Plan de développement:* a) l'objectif, sur 5 ans, est de passer en préscolaire de 111 places à 263 places et en parascolaire de 108 places à 268 places; b) la mise en place et le développement de l'accueil d'urgence; c) le développement du partenariat avec les entreprises.

*Avantages:* développement et élargissement de l'offre; attractivité auprès des entreprises; rayonnement de Gland au niveau régional.

*Désavantage:* les compétences seront déléguées au Conseil intercommunal, mais il est prévu dans les statuts qu'une délégation du Conseil communal siègera dans le Conseil intercommunal.

*Risques en cas de refus:* négociations plus difficiles; perte d'environ Fr. 300'000.-- concernant les subventions rétroactives de la FAJE pour 2007 et 2008 si l'entrée dans le réseau ne se fait pas avant le 31 décembre 2008

La documentation sera jointe au prochain procès-verbal.

- **M. Rohrer M.:** dans le préavis, on se base sur des chiffres venant du SCRIS, n'aurait-il pas été possible de se baser sur la «Ruche» qui représente environ 50 à 60% sur les structures existantes? Les chiffres seraient certainement plus concrets. Quelle est la proportion actuelle des places d'accueil chez nous pour cent enfants? Peut-on avoir accès aux chiffres concernant les parents taxés au maximum et que cela représente-t-il en heures et pourcentage?
- **M. Favez:** remercie pour la présentation et souhaite qu'elle soit envoyée aux membres de la commission. Il s'interroge de savoir comment le Conseil communal pourra garder un contrôle sur la politique tarifaire, puisque l'art. 7 des statuts prévoit que les Municipalités soient représentées au minimum à 50 % dans le Conseil intercommunal. Il y a prédominance de la Municipalité, ce qui fait que le Conseil glandois n'aura plus grand chose à dire notamment au niveau des tarifs de ces structures d'accueil et dans l'art. 11 de ces mêmes statuts, il est dit que pour toute décision tarifaire, il faut une double majorité des suffrages exprimés donc déjà la Municipalité mais en plus une majorité des communes. Pour quelle raison le choix d'une participation des communes en francs par habitant et non pas un autre système qui permettrait de tenir compte de la capacité contributive des communes surtout lorsque l'on voit les différences importantes montrées sur le graphique? Il regrette de ne voir aucun chiffre apparaître dans le préavis municipal mis à part les Fr. 84'000.-- sur les Fr. 270'000.-- annuels consacrés à la création de place. Est-il normal qu'il n'y ait pas de financement annuel au moins dans les premières années sous forme de tarif différencié pour les communes n'ayant jusqu'à maintenant rien mis en place par rapport à celles qui ont fait de gros efforts depuis de nombreuses années?
- **M. Cretegny:** répond à MM. Rohrer et Favez. Les chiffres donnés sont au niveau de la région; ce serait, pense-t-il, une erreur de reprendre uniquement les chiffres concernant une structure, car l'objectif d'un tel réseau est d'intéresser tous les parents ayant des enfants entre 0 et 12 ans.

Même avec un poids très fort de la ville «centre», les autres communes mettent les «pieds sur les freins». Il y a une volonté en démocratie de répondre aux souhaits des habitants des communes, mais également par rapport au nombre de communes, c'est toujours le problème de la double majorité. Si l'on veut faire la région, nous sommes obligés de passer par là et ainsi avoir certains éléments sur lesquels il serait possible de lâcher un peu de lest et cela concerne aussi le choix de la participation par habitant. Dans notre région, il y a très peu de communes où la péréquation pourrait avoir un sens. Les Fr. 84'000.-- de création de place sont un chiffre donné maintenant, il faudra voir par la suite.

- M. Haussauer: aimerait connaître le déroulement de la procédure sur la création de ce réseau. Les statuts devront être acceptés, mais s'il devait y avoir des amendements au vu d'ailleurs des premières questions du président de la Commission, comment cela se passera-t-il? Les 14 communes devront-elles aussi accepter les amendements votés par Gland ou nous, devons-nous accepter ceux votés par les autres communes?
- M. Creteigny: le délai est au 31 décembre 2008 pour que le dossier soit accepté par les Conseils communaux et généraux. Pour respecter ce délai, il n'est pas souhaitable de faire des amendements, cela signifierait des renvois et devoir recommencer toute la procédure. C'est l'un de ces préavis au niveau intercommunal où se pose ce genre de problématique. La préparation du dossier a donné lieu à un travail d'arrache-pied depuis le mois de mai. C'est dans l'urgence et au tout dernier moment qu'il a pu être remis à la FAJE. Soit les statuts sont acceptés tels qu'ils sont, soit il n'y a pas de réseau pour cette première année.
- M. Favez: est-ce bien nécessaire alors que la Commission se réunisse, qui plus est pendant les vacances scolaires? Ce dossier a-t-il été correctement mené à bien puisqu'il a dû être finaliser dans l'urgence? M. Favez en doute et émet des réserves. Même s'il est acquis au principe général des réseaux, il trouve la démarche un peu cavalière de la part de la Municipalité d'arriver avec ce préavis à rendre pour le début novembre.
- Mme Bovet C.: demande à la Commission d'étudier, en cas de non acceptation de ce réseau, ce qu'il arrivera aux parents de et hors Gland et financièrement pour la Commune puisqu'il n'y aura pas de subvention de la FAJE, à partir de 2009, sans parler de la subvention de Fr. 300'000.-- que l'on ne recevra pas pour 2007 et 2008.
- Mme Labouchère: toutes les parties sont très attentives à la création du nombre de places et implique un certain nombre de personnel. Il faut savoir aussi que toute place correspond à des professionnels formés, soit CFC, soit éducateurs de la petite enfance de type HES. Il faut des personnes pouvant s'occuper des enfants et les budgets doivent tenir compte de ces possibilités, il est important de mettre ces deux éléments en regard. Les formations se développent de plus en plus; pour ces prochaines années, il n'y aura pas suffisamment de personnel pour les nombreuses créations de places, c'est une réalité. Les normes sont très contraignantes et des problèmes peuvent se poser entre le personnel qualifié et l'encadrement.
- M. Bovon: les autres communes ont-elles déjà discuté, amendé, approuvé ce règlement? Ce préavis vient tardivement avec un délai court, y a-t-il possibilité de le prolonger?
- M. Creteigny: sur le plan cantonal, les projets sont arrivés tard et par conséquent tous les Conseils communaux et généraux du canton travaillent actuellement pour finaliser ces dossiers. Il a fallu presque 10 ans pour tenter de trouver des solutions pour l'accueil de l'enfance et mettre tout le monde d'accord. Gland est la première commune qui le présente, c'est important pour la région et nous avons deux débats. D'autres communes n'auront qu'un seul débat dans le courant d'octobre. Il sera déjà possible d'avoir des résultats lors du prochain Conseil.
- M. Martinet Ph.: à l'attention de la Commission, page 8 du préavis «découpage des frais pour la tête de réseau», cela permettra-t-il des économies dans la facturation et soulager les associations qui gèrent ces prestataires de réseau? Y a-t-il une plus-value ou alors est-ce une immense machine à brasser des subventions?

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **7. Préavis municipal N°56 relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation des installations de chauffage des vestiaires sis au Centre sportif «En Bord».**

- Les commissaires désignés par les partis sont:

*Premier membre:* Schumacher Manfred, GdG. – *Membres:* Bender Jérôme, GdG – Pernet Alain, rad. – Zeggani Driss, soc.– Tacheron Jacques, lib.

- La Commission des Finances rapportera également sur ce préavis.
- La discussion est ouverte.
- M. Barioni: si la variante des cellules thermiques latentes de type «Powertank» retenue par la Municipalité permet des économies d'énergie très intéressantes, ces cellules pourraient être améliorées en couplant ce type avec des capteurs solaires à tubes sous vide dont les performances sont reconnues comme étant meilleures que celles des panneaux solaires plats, sans que cela coûte nécessairement plus cher. Renseignements pris auprès des fabricants, un tel couplage ne pose techniquement aucun problème. Le Centre sportif pourrait ainsi bénéficier de ce qui se fait de mieux à la fois en terme de capteurs solaires et d'accumulateurs de chaleur. M. Barioni demande que la Commission étudie cette variante.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **DIVERS**

### **8. Nomination d'un membre à la Commission du plan de zones**

En remplacement de M. Bosse démissionnaire, M. Turrettini propose M. Jacques Tacheron qui a déjà siégé 4 ans lors de la dernière législature dans ladite commission.

- Il n'y a pas d'autre candidature et c'est à main levée que M. Tacheron est nommé à la Commission du plan de zones.

### **9. Interpellation de M. Philippe Martinet intitulée «Sur le rapport de gestion 2006-2007 du Conseil régional du district de Nyon».**

- La présidente donne la parole à M. Martinet qui trouverait intéressant, lors de la réception d'un document intercommunal, d'avoir une prise de recul de la part de la Municipalité pour savoir si c'est un bon investissement que de participer à cette instance intercommunale. A maintes reprises et le dernier débat sur le réseau le démontre, la Municipalité est relativement surchargée. On ne peut s'empêcher de se demander si elle investit judicieusement les heures qu'elle a à sa disposition en passant autant de temps dans des instances supracommunales qui ont l'air essentiellement de produire des études pour dans vingt ans. M. Martinet n'était pas pressé pour obtenir une réponse, ce n'est pas un problème que la Municipalité ait demandé un délai mais il se réjouit de lire la réponse.
- La présidente demande à la Municipalité si elle désire répondre séance tenante, non, elle ne le souhaite pas.

### **10. Postulat de Mme Claudine Bovet intitulé «Réaffectation de la «Maison rose» et de sa parcelle».**

- La présidente donne la parole à Mme Bovet qui développe son postulat. Il sera joint au présent procès-verbal.
- La présidente demande à la Municipalité si elle désire répondre séance tenante, non, elle ne le souhaite pas.
- La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- A une large majorité, sans avis contraire et 3 abstentions, le postulat est accepté et sera transmis à la Municipalité.

## 11. Divers + Propositions individuelles.

- Mme Roy: la sortie de la gare de Nyon, côté Rte de St-Cergue a été aménagée en zone de rencontre à 20km/h. Que de ressemblance avec le sud de la gare de Gland puisque dans le postulat de M. Waeger il avait été question d'un lieu de rencontre pouvant être créé. La réponse avait été négative car trop coûteux, trop long, entre 12 et 18 mois, et sans garantie d'autorisation du Canton. Force est de constater que dans le même temps la ville de Nyon a essayé et réussi, alors pourquoi pas Gland?
- M. Collaud: était inattentif lors de l'approbation du PV et aimerait faire les corrections suivantes dans les divers. A savoir: milieu de la page 11, Centre sportif, 1982 réalisation de la première étape de 4 courts de tennis et non 14. Page 12, dernière ligne du 2<sup>e</sup> paragraphe, un terrain en herbe *peut avoir une utilisation de 15 heures par semaine environ, par rapport à un terrain synthétique qui est sans limite. Au niveau entretien, la différence est très importante en faveur d'un terrain synthétique.*
- M. Roher M.: la Municipalité avait parlé de la réfection du site internet pour ce printemps, peut-on savoir où en est le projet? Sera-t-il présenté au Conseil communal? Le montant initialement prévu de Fr. 20'000.-- sera très certainement dépassé?
- M. Cretegnny: il y a un peu de retard, il est vrai. Un appel d'offres a été fait et des rendez-vous sont prévus la semaine prochaine avec les entreprises. Au niveau budget, une somme avait été prévue pour cette année et une autre est portée au prochain budget. Le fonctionnement aura lieu sur les deux années. Le site sera présenté par la Municipalité.
- M. Favez: revient sur sa demande faite lors d'un précédent Conseil concernant l'aide au logement. La pénurie de logement dans notre région a une conséquence importante sur les loyers et leurs augmentations. De plus en plus de personnes ont besoin d'une aide pour se loger. Le Canton a fait une proposition aux communes et a instauré une aide individuelle au logement, 50% par le Canton et 50% par les communes qui veulent mettre en place cette aide individuelle. Où en est la Municipalité et présentera-t-elle bientôt un préavis permettant de mettre en place cette aide dans la commune de Gland?
- M. Collaud: deux villes ont commencé à mettre quelque chose en place dont Morges avec un montant de Fr. 300'000.-- . A Gland, l'étude est en cours et un dossier, positif ou négatif, sera présenté fin novembre à la Municipalité. Le Conseil communal sera informé en décembre.
- M. Tacheron: à l'époque où la Commission technique, dont j'étais le premier membre, s'était occupée de l'étude du giratoire Malagny/Mt-Blanc, une des questions de cette Commission était, à l'adresse de la Municipalité, s'il était judicieux de faire une ligne de démarcation continue le long de l'avenue du Mt-Blanc et si l'Exécutif était sûr qu'il n'y aurait aucun franchissement de cette ligne. Sachez que cette ligne est régulièrement franchie à la hauteur de la sortie du shop de M.Palermo; il est nécessaire d'avoir de bons freins à cet endroit lorsque l'on est à vélo.
- M. Cretegnny: il a été décidé de refaire la ligne. Une campagne a été menée auprès de tous les riverains «entreprises» de l'avenue du Mt-Blanc pour une offre d'achat, à un bon prix, de panneaux portant l'obligation de tourner à droite et qui seront posés par la Commune. C'est la solution pour que tous les usagers soient au courant, ensuite de quoi, il sera possible de verbaliser.
- M. Jaquier: ne comprend pas le «tourner à gauche», sens montée de l'avenue du Mt-Blanc à la hauteur de la rue de la Combe. Avec des giratoires à chaque bout, il serait possible aussi de faire une ligne blanche continue.
- M. Cretegnny: ce n'est pas possible pour le moment, il est obligatoire de laisser l'accès aux bus. Une étude devra être entreprise avec les futures nouvelles lignes du TUG, des TPN et de la Poste et c'est lorsque des solutions auront été trouvées que d'autres possibilités pourront être envisagées.

- La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance tout en rappelant l'invitation à l'inauguration du nouveau poste de gendarmerie le 11 novembre et la prochaine séance du Conseil, le 13 novembre.
- La séance est levée. Il est 21h50.

Pour le bureau de Conseil communal:

La présidente

La secrétaire

Christine Girod-Baumgartner

Mireille Tacheron

Annexes:

- Postulat de Mme Claudine Bovet relatif à la «Réaffectation de la «Maison rose» et de sa parcelle.
- Documentation relative à la création du réseau régional d'accueil de l'enfance «Réseau d'Accueil des Toblerones»